



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 10287

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur une des preoccupations des travailleurs sociaux concernant leur formation. En effet, alors que les demandes sur ce secteur sont nombreuses, les quotas d'effectifs etablis par le ministere ainsi que les financements annuels accordes restent trop faibles, ce qui ne permet pas de satisfaire non seulement les besoins existants mais egalement ceux qui apparaissent au cours du temps et de maniere accrue vu le contexte economique et social actuel. A cet egard, il lui demande s'il ne serait pas possible d'engager une reflexion sur le sujet afin de mettre en place un veritable conventionnement assurant dans la duree et avec la qualite indispensable les formations initiales et continues des travailleurs sociaux.

Texte de la réponse

Face aux nombreuses demandes formulees par les employeurs, le ministre des affaires sociales a defini une politique d'augmentation progressive du nombre d'etudiants en travail social dans les centres de formation. D'ores et deja, cette progression a atteint 6 p. 100 a la rentree 1992 par rapport a 1991 et pres de 10 p. 100 a la rentree 1993 par rapport a 1992. Parallelement, les credits affectes a ces formations ont augmente de facon reguliere au cours de ces dernieres annees, en moyenne 3,34 p. 100 sur les 5 dernieres annees, alors que le contexte budgetaire se revele difficile. Une analyse financiere des centres de formation est en cours, a partir des donnees statistiques disponibles et collectees aupres des DRASS. Cette etude vise a mieux evaluer la contribution de l'Etat au financement de la formation initiale des travailleurs sociaux et sa repartition entre les regions. Elle devrait permettre de doter l'ensemble des partenaires d'outils communs et d'indicateurs. Cette demarche vise a relancer la reflexion initiee par le groupe de travail sur le statut et le financement des centres de formation qui n'avaient pu aboutir en 1992 faute d'elements comparatifs probants et de criteres objectifs.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10287

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 305

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2306